

FONDS RÉGIONAL D'EMBELLISSEMENT DE LA ROUTE 138 NOUVEAUTÉ : AJOUT DE L'AVENUE ROYALE

Beaupré, le 5 mars 2021– La MRC de La Côte-de-Beaupré et Développement Côte-de-Beaupré annoncent l'élargissement de la zone d'intervention du Fonds régional d'embellissement de la route 138. Dorénavant, des projets d'embellissement des commerces situés le long de l'avenue Royale pourront être admissibles à une aide financière. Du même coup, le Fonds change aussi de nom pour devenir le *Fonds régional d'embellissement de La Côte-de-Beaupré*.

« L'avenue Royale est l'une des plus anciennes routes de l'Amérique du Nord. Elle est une fierté pour les résidents de la Côte-de-Beaupré. Elle attire les visiteurs par son histoire et son important patrimoine architectural. Son inclusion au Fonds régional d'embellissement est une excellente nouvelle pour la communauté et pour les gens d'affaires de la région. Nous espérons qu'un grand nombre d'entreprises situées sur l'avenue Royale proposeront des projets d'améliorations paysagères et architecturales afin de participer à ce vaste projet commun d'embellissement de nos milieux de vie », souligne M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de la Côte-de-Beaupré.

Rappelons que les entreprises localisées sur la route 138, et maintenant celles situées sur l'avenue Royale, sont éligibles au Fonds régional d'embellissement de La Côte-de-Beaupré, qui soutient la réalisation d'enseignes, d'aménagements paysagers ou de rénovations de bâtiments de qualité.

Ainsi, les entreprises peuvent obtenir une subvention pouvant atteindre 50 % du coût des travaux admissibles jusqu'à un maximum de 4 000 \$ pour une enseigne (volet 1) ou un aménagement paysager (volet 2). Pour la rénovation des bâtiments commerciaux, l'aide financière s'élève à 15 000 \$ ou 25 % du coût des travaux admissibles. Pour les trois volets, il est possible d'obtenir une subvention maximale de 20 000 \$.

« Les projets réalisés grâce au Fonds régional d'embellissement de La Côte-de-Beaupré ont un impact significatif sur l'attractivité commerciale des entreprises et sur leur chiffre d'affaires. Ces projets entraînent aussi des retombées économiques qui touchent toute la région », souligne Bernard Paré, directeur général chez Développement Côte-de-Beaupré.

L'inscription se fait tout au long de l'année. Vous pouvez trouver l'information complète via le site Internet www.mrccotedebeaupre.com (rubrique Services et programmes/Subventions) ou via le site de DCDB au www.enaaffairesaveclacote.com (rubrique Organisation/Publications).

Pour démarrer un projet ou pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec Mme Sophie De Blois au 418 827-5256 poste 208 ou par courriel au paysages@developpementcdb.com ou avec Mme Mélissa Ennis au 418 824-3420 poste 224 ou par courriel au sarp@mrccotedebeaupre.qc.ca.